



Ville de Draguignan



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 06/12/2022

LIEU : Salle MSJ – HEURE : 18H00

### **Étaient présents :**

M. Devillette, élu délégué aux conseils de quartier

M. Céret, l'adjoint de quartier,

M. Souza, conseiller délégué à la prévention des risques majeurs et membre du conseil syndicat mixte de l'Argens

M. Meunier, responsable service vie des quartiers et cadre de vie

M. Charrier, chef du service voirie

20 membres du Conseil de quartier et habitants

(Liste des émargements jointe)

Au début de la réunion M. Meunier annonce que l'OdJ ne sera pas celui publié au motif que le plan de circulation n'a pas encore été présenté en conseil municipal.

### **Ordre du jour prévu initialement**

1 / Présentation de l'étude de circulation

2/ Les enjeux du Syndicat Mixte de l'Argens et de la GEMAPI

Le président accueille les élus en les remerciant chaleureusement, ainsi que les quelques habitants du quartier qui ont souhaité se joindre à la réunion. M. Escoffier, nouveau conseiller du quartier "EST", est invité à se présenter.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est abordé.

### **A / Les PAV Koenig, Ch. des Négadis/Ste Barbe et Ch. des Faïsses :**

Ces 3 emplacements, selon les observations de Mme Nicolini, M. Jonquières, M. Schweitzer (on aménage), M. Said (une caméra), M. Savini (container à pédale semi enterré), Mme Perna (agrandir l'aire de stationnement) et Mme Angelo (disposer les containers autrement pour permettre l'accès aux 2 ouvertures et une meilleure répartition du jeter à l'intérieur), auxquelles le président nous renvoie plus amplement, sont criticables, discutables à ce jour car Koenig se vide parce que boudé par les habitants des Faïsses orientales quand Ste Barbe, dont l'aire de stationnement est inadaptée, éclate alors que celui, situé, en bas du chemin des Faïsses, en dépit de plusieurs réunions sur site, en présence de M. Théo Gal, M. Meunier, PIZZORNO, le CQ7 ne semble plus emporter la satisfaction des riverains.

Les PAV, étant du ressort de DPVa, le Président propose que DPVa désigne/nomme, **un correspondant référent**, qui puisse nous éclairer quand il s'agit des PAV "EST" ou autres sujet touchant les compétences de DPVa et M. Meunier

de solliciter, à nouveau, les membres volontaires "EST" pour travailler avec l'équipe technique de la ville et de DPVa autour de l'aménagement desdits points de collecte de telle façon que leur accès soit facilité, sécurisé, tant pour les usagers que pour leur collecte, mais aussi pour répondre aux habitudes de déplacements des habitants et donc de refaire un constat de la situation urgemment, avec Mme Jurez sur site, puis M. Céret de nous rappeler que les deux collectivités se partagent les compétences et que la mairie n'a aucune ascendance sur DPVa en confirmant que l'aménagement des espaces de collectes des déchets relève bien de DPVa. Toutefois, M. Céret peut faire remonter un certain nombre de dysfonctionnements aux décideurs de DPVa, si besoin.

### **B / Plan de circulation & Voirie :**

Bien que la présentation du plan de circulation ait été retiré de l'OdJ mais que le responsable de la voirie soit présent, s'agissant de M. Guillaume Charrier, Mme Angelo aborde, les points ayant attiré à la circulation dans le quartier "EST" :

- . La dangerosité au niveau des Teissonnières (en raison de la vitesse) ;
- . Le Chemin des Faïsses (besoin de sécuriser la circulation piétonne suite à l'augmentation de sa fréquentation, notamment par les enfants et adolescents prenant le bus) car faute de pouvoir réaliser des trottoirs, il serait judicieux de baliser une zone de circulation à l'aide de plots ou autres en restreignant la vitesse ;
- . L'Avenue de la Grande Armée (la vitesse de circulation est à repenser car lorsqu'on vient du cimetière [70] celle-ci ne s'alignant pas sur celle quand on vient du centre-ville [50], il serait plus cohérent de l'harmoniser à [50] dès l'entrée de l'agglomération en prévoyant l'implantation de radars pédagogiques ;
- . L'Avenue Jean MONNET car la vitesse y semble excessive, parfois.

Et, Le Président de rappeler, la possibilité pour les CQ, de demander à la mairie, de positionner des radars pédagogiques à des endroits sensibles voire dangereux, lorsque identifiés par des riverains comme tels, en nous indiquant qu'un déploiement est en cours, depuis novembre 2022, et que nous aurons vraisemblablement le résultat des mesures, courant janvier 2023, que M. Meunier s'engage à nous communiquer, ce que M. Charrier acquiesce et M. Céret de compléter que nos remarques étant des remarques objectives, bonne note est prise de nos attentes, notamment pour empêcher les véhicules de se garer devant les PAV ou, en double voie, Koenig.

Enfin, le Département rachète actuellement des terrains pour réaliser **un rond-point Koenig - Grande Armée.**

## **GEMAPI & PLAN DE PRÉVENTION INONDATION**

**a) Taxe GEMAPI :** La "taxe inondation" liée à la prévention des inondations (ruissellements, maisons inondées, bassins écrêteurs de crue, ...)

L'impôt foncier intègre désormais cette taxe GEMAPI qui relève de DPVa et qui est destinée à financer le risque inondation.

La création récente d'une Police de l'urbanisme : un policier contrôle les bassins de rétention, le débroussaillage, etc.

Un Dispositif "ALABRI" : subventionné à 80% - s'adresser à DPVa si vous êtes "vulnérable"

**b) PAPI :** (2014 à 2022)

Un dossier PAPI d'intention a été monté en 2016 pour la mise en sécurité du bassin versant de l'Argens et dès 2014, 96 M€ ont été budgétés à la suite des inondations meurtrières de 2010.

Le déroulement du plan et le suivi des budgets nous sont une nouvelle fois présentés en étant informés que le quartier "EST" n'est pas prévu dans le programme des travaux qui sont d'abord réservés au Malmont et aux bords de la Nartuby.

***Les remontées relatives au lotissement des Faïsses, au chemin Victor Legoff et au bas du chemin des Faïsses restent toujours sans suivi.***

M. Licausi remarque qu'on parle de problèmes qui ne concernent pas vraiment le quartier même si nous dépendons directement de ceux-ci. Il s'étonne que la sécurisation du Chemin Victor Le Goff puisse encore perdurer, sans doute au regard d'un aménagement budgétairement très important. Et M. Souza de préciser que le bassin Poisson ne résoudrait pas ou peu l'inondation du chemin Victor Le Goff notamment si nous étions confrontés à un épisode de même intensité que celui du 15 juin 2010, parce que Le Goff, selon modélisation/projection, passerait de 2m à 1 m d'inondation. Et, les élus de nous indiquer, rester attentifs à toute avancée significative concernant les bassins de rétention sauf que M. Emmanuel POISSON, qui est absent excusé, se plaint d'avoir rencontré M. Souza, le 26 juin 2022 et qu'au 06/12/2022, ce dernier semblant l'avoir oublié, en dépit d'une première relance toujours infructueuse.

M. Souza de nous apprendre, qu'apparemment, ledit bassin « Poisson » aurait un intérêt hydrologique/hydraulique, loin d'être à la hauteur, pour sécuriser le Chemin Victor Le Goff quand, certains bassins privés, écrètent déjà, mal ou pas du tout.

Le Président apostrophe alors à M. Souza, pour lui demander, si a contrario, le bassin d'intention de Ste Barbe (dont DPVa est déjà apparemment le propriétaire), présenterait (ou pas) un intérêt hydraulique à la hauteur des besoins de la commune, si tant est que la création d'un réseau pluvial soit possible sous l'Avenue de la Grande armée et les élus de conclurent, qu'ils demeurent attentifs à toute avancée significative sur ces sujets.

Puis, le président d'indiquer, que les constructions dévorent la nature, qui disparaît peu à peu, mais sûrement, sous le béton, alors que cette "artificialisation progressive des sols" comme par exemple, Chemin des Tourdres et Chemin des Rigaous, le Malmont, mais pas que, augmente les risques d'inondations. Pourquoi alors n' avance t-on pas ? Peut-être, à cause du foncier, que les propriétaires veulent vendre très cher quand les entités doivent se battre pour chercher les crédits nécessaires. Et concernant "EST", toujours la même problématique du bassin "Poisson" et Ste Barbe qui s'inscrit dans la durée, les dossiers en cours étant étudiés au cas par cas (coût/bénéfice) comme la sécurisation du Ch. Victor Le Goff en sachant que la Mairie ne souhaite pas exécuter un bassin de 500 k€ pour sécuriser uniquement 2 maisons et la solution d'y faire un trou vertical pour sécuriser Ch. Victor Le Goff n'apparaît pas être une solution pertinente.

La solution palliative, provisoire étant, peut-être, de recourir au dispositif "ALABRI" en attendant de trouver une autre solution.

**NB : prochaine réunion programmée le 14/02/2023**